GROUPE CITOYEN
CULTURE RELIGIEUSE ET HUMANISTE
A L'ECOLE LAÏQUE

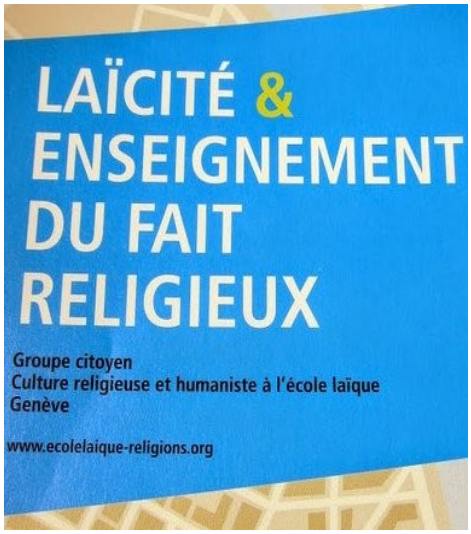

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014

Table des matières

L'essentiel en trois points et présentation 1
1. Si vous avez manqué le début. **(Repères chronologiques 1994-2014).**..... 2
2. **Activités principales en 2014**
2.1. Cercle « Liberté de conscience et laïcité »..... 4
2.2. Groupe de travail sur la laïcité..... 4
2.3. Réponse à la consultation du DSE « Rapport sur la laïcité 2014 »..... 5
2.4. Contacts avec la présidence du DIP..... 6
3. **Conclusion**..... 7

L'essentiel en 3 points

- Confronter l'action en cours avec la trajectoire générale de ces 20 dernières années
- Des synergies nouvelles : Cercle CLCL et consultation suite au « Rapport Cuénod »
- Réflexion sur le présent et l'avenir

Présentation

Comme plusieurs activités se ressemblent passablement d'une année à l'autre, nous avons choisi de ne développer que quelques points forts de ces douze mois et, par conséquent, de ne citer que brièvement les activités habituelles de contacts, d'information et de formation, décrites plus en détail dans notre rapport précédent (1er sept. 2012 - 31 déc. 2013) disponible sur notre site internet.

Afin de situer dans la durée l' activité que nous avons menée en 2014, nous vous donnons ci-dessous quelques repères chronologiques. Ils permettent de vérifier la cohérence de notre action actuelle.

1. Si vous avez manqué le début... (1994 -2014)

Le DIP explore la question. 1994-1998

Walo Hutmacher, alors directeur du SRED (Service de recherche en éducation), a été chargé en 1994 par le DIP de constituer un « Groupe de travail exploratoire sur la culture judéo-chrétienne à l'école ». Au terme de quatre années de travail, ce groupe a rendu un rapport en 1998 (publié comme Cahier No 4 du SRED en mars 1999). Cet ouvrage fournit des éléments historiques, contribue à la clarification des termes (*religion*, *laïcité*, etc.), procède à des constats, dresse une liste des questions ouvertes et propose des recommandations. (Parmi lesquelles celle de la création d'**un dispositif permanent** sur le sujet *« en vue de construire progressivement une mémoire des règles et des normes dans ce domaine »*.

Une action citoyenne. 2002

Le groupe citoyen « Culture religieuse et humaniste à l'école laïque » (dont la raison sociale indique bien la préoccupation dans le choix de chacun de ses termes) s'est progressivement constitué dès 2002. Ses membres proviennent d'**horizons convictionnels divers** (athées, agnostiques, croyants de diverses origines, personnes en recherche, etc.) Leur dénominateur commun est le suivant: considérant que la culture religieuse et humaniste n'a pas encore la place qui doit lui revenir dans l'enseignement public genevois, ils agissent afin que l'autorité concernée comble cette lacune. Pour expliciter l'alerte qu'il considère devoir lancer, le groupe a rédigé en 2004 une Déclaration publique.

Une motion au Grand Conseil. 1996

Le groupe a pris le relais de la démarche initiée par la motion parlementaire déposée par les Verts en 1996 **« *concernant l'introduction de cours sur l'histoire des religions pour les élèves du canton* »** (remarquons que l'une des signataires de cette motion, Vesca Olsommer, fait partie de notre groupe). Il a ainsi été associé au processus démocratique qui a accompagné le débat sur cette motion. Il a été auditionné en son temps par la commission de l'enseignement du Grand Conseil.

La réponse du Conseil d'État. 2006

Le Conseil d'État a répondu à la motion de 1996 au Grand Conseil du 22 septembre 2006. (Ce délai montre bien que la motion abordait un sujet sensible). De cette réponse nous retenons quelques lignes de la conclusion :

« Au vu des éléments qui précèdent, le Conseil d'État estime essentiel que l'enseignement du fait religieux soit mieux pris en compte dans les écoles publiques genevoises. »

Le département de l'instruction publique est dès lors chargé des tâches suivantes :

- Encourager les enseignants à traiter du fait religieux dans le respect de la laïcité.
- Renforcer les offres de formation initiale et continue.
- Veiller à la cohérence de cet enseignement avec les plans d'études.
- Poursuivre le débat avec des représentants de la société civile.

Le groupe citoyen considère que dans la foulée de son intuition initiale, il est de sa tâche de

veiller de façon bienveillante et critique à la réalisation de ces objectifs.

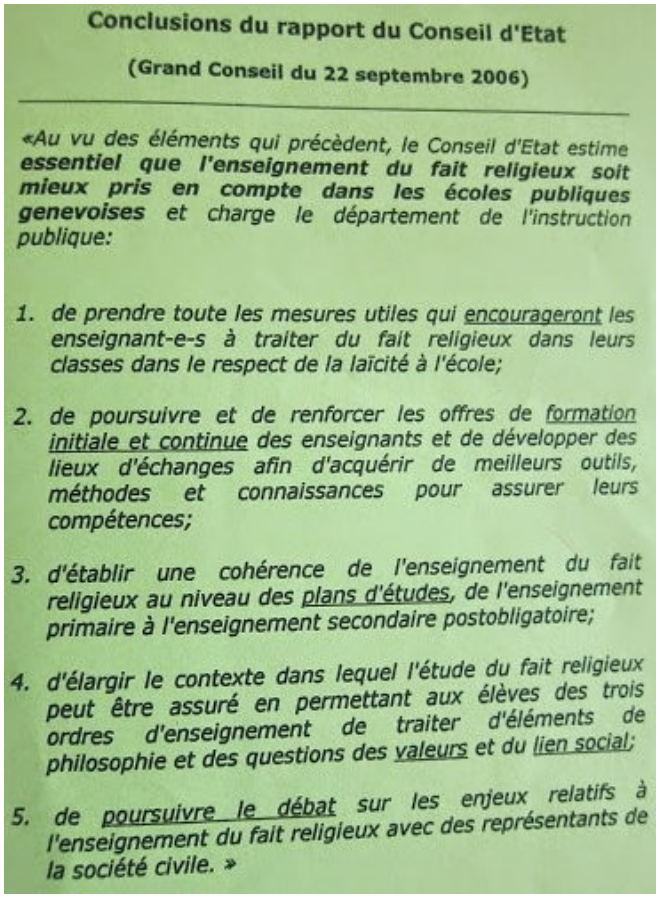

Conclusions du rapport du Conseil d'Etat

(Grand Conseil du 22 septembre 2006)

*«Au vu des éléments qui précèdent, le Conseil d'Etat estime **essentiel que l'enseignement du fait religieux soit mieux pris en compte dans les écoles publiques genevoises** et charge le département de l'instruction publique:*

1. *de prendre toute les mesures utiles qui encourageront les enseignant-e-s à traiter du fait religieux dans leurs classes dans le respect de la laïcité à l'école;*
2. *de poursuivre et de renforcer les offres de formation initiale et continue des enseignants et de développer des lieux d'échanges afin d'acquérir de meilleurs outils, méthodes et connaissances pour assurer leurs compétences;*
3. *d'établir une cohérence de l'enseignement du fait religieux au niveau des plans d'études, de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire postobligatoire;*
4. *d'élargir le contexte dans lequel l'étude du fait religieux peut être assuré en permettant aux élèves des trois ordres d'enseignement de traiter d'éléments de philosophie et des questions des valeurs et du lien social;*
5. *de poursuivre le débat sur les enjeux relatifs à l'enseignement du fait religieux avec des représentants de la société civile. »*

Plan d'études romand (PER). 2010

Ayant participé à la consultation lancée par le DIP en 2009 sur le projet de PER, le groupe citoyen se réfère en particulier au Préambule de ce document. La Présidente de la CIIP , Elisabeth Baume-Schneider, y invite tout un chacun à s'intéresser à ce Plan d'études comme projet de formation et déroulement de la scolarité. Le PER constituant également un repère utile pour les **partenaires de l''école**, (...) »

Pour les élèves du Cycle d'orientation. Les Grands textes. 2011

Les élèves du Cycle d'orientation disposent depuis 2011 des documents intitulés « **Grands textes** » qui sont une réponse à la motion des Verts de 1996. Remarquons le fait suivant : c'est une innovation à Genève de permettre aux élèves d'accéder à des textes (religieux et philosophiques) dont voici quelques exemples : judaïsme (le Décalogue), christianisme (Le Sermon sur la montagne), islam (l'aumône). Notons aussi une réflexion sur « Les écoles comme lieux de transmission du lien social » par la comparaison deux institutions scolaires contemporaines : l'éducation aztèque et l'école de Calvin dans la Genève de Calvin au XVIe s.
Ces programmes feront l'objet d'une évaluation en 2016.

Si vous voulez en savoir plus...

Faites un saut sur notre site internet www.ecolelaique-religions.org.

2. Activités principales en 2014

2.1. Cercle « Liberté de conscience et Laïcité »

A l'instigation de Pierre Kunz (ancien député et président de l'Institut National Genevois) s'est constitué en 2014 ce Cercle dont voici le but : contribuer à la réflexion nécessaire en vue de la transcription en termes de lois et de règlements de la nouvelle Constitution. : En particulier dans son article 3 dont le contenu est le suivant:

1. L'État est laïque. Il observe une neutralité religieuse.
2. Il ne salarie ni ne subventionne aucune activité cultuelle.
3. Les autorités entretiennent des relations avec les communautés religieuses.

La question incontournable est celle du concept de laïcité. Nous avions mis sur notre site il y a quelques années une documentation **« Laïcité, oui , mais laquelle ? »** dont le titre indiquait bien qu'il y a plusieurs approches de ce concept. La réflexion continue (voir chapitre suivant) et plusieurs publications récentes fournissent d'importantes synthèses sur le sujet (En particulier : Jean Baubérot « Les 7 laïcités françaises » et Jean-Noël Cuénod «Ne retouche pas à mon dieu »)
Les synergies entre le Cercle et notre groupe sont nombreuses et prometteuses

2.2. Groupe de travail sur la laïcité (Placé sous la présidence de Jean-Noël Cuénod, écrivain et journaliste)

Nous avons pris connaissance avec d'autant plus d'intérêt du rapport de ce groupe d'experts (parmi lesquels se trouve notre ex-coordinatrice). que notre groupe avait publié en 2010 un dépliant intitulé « Laïcité & enseignement du fait religieux ». (Voir illustration en page 1).

Du rapport, nous retenons les points suivants :

- **La laïcité genevoise** doit tenir compte des caractéristiques de l'histoire de Genève et des symboles qui en sont l'expression. (C'est le thème des ressemblances et différences avec la France)
- **Clarifications sémantiques.** Les précisions nécessaires pour faire la distinction entre le témoignage (légitime) et le prosélytisme (harcèlement) (p. 37)
- **Du résumé sur la laïcité** (p. 11) nous gardons ces lignes :

– **La laïcité est**
un état d'esprit développant de façon active la tolérance et le respect de l'autre au sein de la société.

– **La laïcité n'est pas**
un masque dissimulant la volonté de combattre les religions et toute croyance de nature spirituelle.
Un prétexte pour ne pas entre en matière dans les relations entre État et communautés religieuses.

2.3. Consultation « Rapport sur la laïcité 2014 »

Une consultation a été menée par le Secrétariat général du Département de la sécurité et de l'économie (nov. 2014-janv. 2015). Nous faisons partie de la trentaine d'entités qui ont répondu à cette consultation. Cela nous a donné l'occasion de ré-exprimer la conviction qui nous anime depuis une douzaine d'années. C'est la raison pour laquelle nous citons ci-dessous assez largement notre réponse.

> **« Question 4 b. Approuvez-vous les recommandations émises par le GTL à propos des communautés religieuses dans l'espace public ? Rapport GTL p.35-40**
>
> **Remarque préliminaire**
>
> Nous ne comprenons pas pourquoi « *Le Conseil d'État a exclu des travaux du GTL les questions relatives à l'enseignement*» (p.39 et p.53) et nous le regrettons vivement.
>
> L'école est précisément un des espaces publics les plus sensibles et les plus directement et quotidiennement concernés par les rapports entre cultures et religions. C'est là une grande faiblesse du rapport, même si elle n'est pas due aux auteurs.
>
> Dans une situation semblable, nos voisins français ont bien perçu le lien indéfectible qu'il y a entre l'école, la laïcité et l'enseignement du fait religieux. Dans son Rapport au Président de la République française, la « Commission de réflexion sur l'application du principe de laïcité dans la République » (Rapport Stasi 2003) affirme entre autres que
>
> - « L'école doit permettre aux élèves d'exercer leur jugement sur les religions et la spiritualité en général (...) » p.15
> - Le premier lieu d'apprentissage des valeurs républicaines est et doit rester l'école : enseignants comme élèves gagneront à approfondir le principe de laïcité » p.51
> - Enseigner le fait religieux à l'école. « Une meilleure compréhension mutuelle des différentes cultures et traditions de pensées religieuses est aujourd'hui essentielle » p.63
>
> **5. Autres remarques ou propositions**
>
> **Propositions**
>
> **Compte-tenu**
>
> - de l'ignorance actuelle révélée par l'annexe 1 de votre rapport concernant le sens de laïcité chez **les fonctionnaires** et autres personnels de l'État,
>
> (Références **:** p. 15 : EMS et les HUG ; p.27-28 :La question du prosélytisme : p.33 :Prosélytisme à Palexpo ; p.34 : Le flou qui entoure la notion de laïcité ; p.35 :Bureau de l'intégration des étrangers ; p.43 :Hospice général ; p.45 et 46 : Constats et pistes de réflexion),
>
> **nous demandons qu'une action d'information et de sensibilisation soit <u>rapidement</u> organisée.** (Ce qui rejoint le 4e paragraphe des conclusions. p. 53)

- du fait que selon l'enquête faite par le DIP en 2013 (voir annexe 3) la moitié du **corps enseignant** ne se sent pas à l'aise pour enseigner le fait religieux en classe,

nous demandons que, dans les meilleurs délais, cette formation soit intensifiée tant dans la formation continue que dans la formation initiale. (Ce qui rejoint le 5e § des conclusions p. 53. C'est par ailleurs un cas d'application – particulièrement important- de ce qui est dit au point précédent concernant les fonctionnaires.)

- de la **méconnaissance générale** sur le sujet

nous demandons qu'une information soit donnée rapidement aux parents sur le concept de laïcité tel qu'il apparaît dans le rapport.

C'est ainsi que progressivement mûrira la conviction que la « La laïcité est l'affaire de tous ». (p.53) (Ce qui rejoint le 7e § des conclusions p. 53)

- de l'expérience acquise par notre Groupe citoyen au cours de cette dernière décennie sur la question de l'enseignement du fait religieux à l'école laïque (voir www.ecolelaique-religions.org)

nous nous mettons à disposition, selon des modalités à déterminer, pour contribuer à faire avancer de façon significative la réflexion et l'action sur ce sujet.

- des **Recommandations** du Rapport Hutmacher (1999) (voir annexe 6),

nous demandons qu' un organisme permanent soit mis en place par le DIP.

Cette demande formulée il y a 15 ans nous paraît plus actuelle que jamais. Elle a connu une forme de réponse lors de la création du groupe interdisciplinaire « Enseignement laïque et fait religieux » du DIP / 1999-2013. (voir annexes 4 et 5). Ce groupe n'a malheureusement pas été reconduit lors du changement de présidence à la tête du DIP. Nous continuons à considérer que la création d'un dispositif durable est indispensable. »

La réponse complète se trouve sur le site www.ecolelaique-religions.org .

2.4. Contacts avec la présidence du DIP

Dès le début de ses activités le Groupe a considéré qu'il était nécessaire d'entretenir des contacts réguliers avec les conseillers/conseillères d'État en charge du DIP. Ainsi pouvait s'établir une relation entre la base citoyenne et l'autorité exécutive dans un climat conjuguant la bienveillance, le respect et l'attitude critique. Ces contacts ont été fructueux. On se souvient du lancement de la première conférence-débat avec Régis Debray et Walo Hutmacher (2003) avec Madame Martine Brunschwig-Graf, la collaboration pour les deux conférences-débats suivantes (2009 et 2013) avec M. Charles Beer ainsi que des démarches en vue de la création du « Groupe interdisciplinaire » qui a permis d'instaurer une relation de confiance propre à surmonter beaucoup de préjugés.
Dans cet esprit une délégation de notre groupe a rencontré Mme Anne Emery-Torracinta, présidente du DIP en novembre. De cet entretien nous retenons les deux éléments suivants : a) Le statut d'aiguillon de notre groupe est bien reconnu et apprécié. b) Malheureusement notre proposition de création d'un nouveau « Groupe interdisciplinaire » n'a pas eu de suite. Nous le regrettons et espérons que ce qui était déjà demandé dans les recommandations du « Rapport Hutmacher » de 1998 pourra néanmoins se réaliser dans un avenir proche.

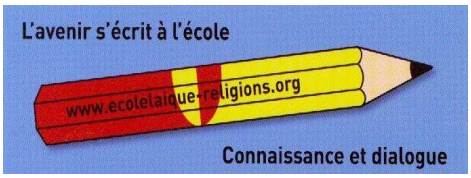

3. Conclusion

Ce rapport 2014 est à lire - comme nous l'avons dit dans la présentation - comme la suite organique du rapport précédent. Nous renvoyons donc au dernier chapitre de ce dernier « Plus de 10 ans d'activités. Réflexion sur le présent et l'avenir » et à sa conclusion.
Nous complétons cette dernière de la façon suivante : Plus que jamais nous considérons que l'alerte lancée au sujet de la nécessité d'offrir aux élèves des repères de culture religieuse et humaniste doit être suivie d'effets concrets. Le sujet est sensible. Il requiert une attention particulière et une action persévérante. Les mesures prises par le Ministère de l' Education nationale française suite aux tragiques événements de Paris en janvier dernier peuvent inspirer la situation genevoise. Dès le 22 janvier ce Ministère publiait le texte « **Education : les 10 principales mesures sur la laïcité** ». (Formation des enseignants, intégration de l'enseignement laïque du fait religieux dans les programmes, etc.) Espérons que notre action persévérante sera suivie d'effets sans qu'il soit besoin d'attendre ni drame ni l'émotion qui en découle.

Les synergies nées de notre collaboration avec le Cercle « Liberté de conscience et laïcité » sont prometteuses. Les réflexions consignées dans le « Rapport Cuénod » et la consultation subséquente suscitent un climat stimulant. La plaque tournante de documentation et d'information que nous constituons est un apport appréciable au débat général. Le réseau dont nous disposons est indispensable. Ce que nous avons accumulé au cours des années est riche de potentialités. Néanmoins il faut être conscient que nous agissons avec des moyens extrêmement limités dans le cadre d'un strict bénévolat dont nous percevons bien les limites. Nous espérons que 2015 pourra donner une assise institutionnelle plus large à notre action. Un petit groupe de personnes - aussi motivées soient-elles !- ne peut pas durer indéfiniment. La question de la suite va donc se poser inéluctablement. Le but est clair : Que les générations qui nous suivent puissent acquérir les connaissances nécessaires en vue de l'apprentissage d'un dialogue permettant à chacun de s'enrichir des différences et de vivre harmonieusement dans un monde ouvert. Qui pourrait ne pas vouloir l'atteindre ? Le groupe citoyen n'a aucun monopole sur le sujet car la tâche est celle de tous les citoyens et de toutes les citoyennes.
Nous avons tant à partager !

Patrick Schmied, président *Henri Nerfin, secrétaire*

15 mai 2015

Destinataires

Maître François Bolsterli, président de l'Association « Valeurs et Projets »
Madame Anne-Emery Torracinta, conseillère d'État, présidente du Département de l'Instruction publique
Monsieur Pierre Kunz, président du Cercle « Liberté de conscience et laïcité »
Monsieur Jean-Noël Cuénod, président du « Groupe de travail sur la laïcité »
Monsieur André Castella, secrétaire général adjoint du DSE
Ce document est disponible sur le site internet